

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 36	Séance du : 29 février 2024	Date de publication : 08 mars 2024
--	--------------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix heures et cinq minutes, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 23 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIMOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - MARTY Nicolas - LONGO Gilles - BESSERER Christian - SOLER Annie - LOMBARD Danièle - REGGIANI Jean-Paul - BOYER Max - LEROY Carine - PETRUS BENHAMOU Martine - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - JEANPIERRE Jimmy - MION Jérôme - ZUCCO Yvonne.

REPRESENTES : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard donne procuration à ISEPPI Stéphane - DECARD Guillaume donne procuration à LOMBARD Danièle - HUMBERT Cédric donne procuration à MARCHAND Charles - BARKALLAH Nassima donne procuration à LEROY Carine - DEMONEIN Caroline donne procuration à BESSERER Christian.

NON REPRESENTES : LAUVARD Sonia - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - BOUVARD Martine - FABRE Julien - TISSIER Ken.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOYER.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

DEVOIR DE MEMOIRE : PARTICIPATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES AUX MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

*

- N° 15 -

M. MASQUELIER, Président, expose :

Au service de ses communes membres, Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est fixée pour objectif de promouvoir et soutenir la démarche d'un territoire de mémoire.

Dans le cadre de cette politique ambitieuse, de multiples démarches ont déjà été entreprises par les communes, en favorisant notamment une implication forte et une présence de la jeunesse du territoire aux cérémonies patriotiques, des événements de commémoration. Les jeunes participant au dispositif « Devenir Citoyen » de la Communauté d'agglomération se sont eux aussi particulièrement investis dans ce domaine.

Les membres de l'atelier Social - Tourisme - Culture du Conseil de Développement d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ont quant à eux engagé un travail autour du projet "Passeurs de témoins pour un territoire demain plus ancré". Ce projet consiste à collecter le témoignage vivant des anciens pour préserver ainsi la mémoire du territoire et renforcer une culture d'agglomération. Cette démarche inclut les périodes sombres et périodes de guerre que le territoire et ses habitants ont traversé et vécu pour en témoigner auprès des jeunes générations.

Compte tenu des actions entreprises, de l'importance du devoir de mémoire, et des devoirs et obligations des associations recevant des subventions d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, il est proposé que les représentants d'associations, ou leurs délégués désignés à cet effet par la structure, devront participer aux cérémonies suivantes :

- 11 novembre : armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France ;
- Dernier dimanche d'avril : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation ;
- 8 mai : commémoration de la victoire de 1945 ;
- 14 juillet : Fête nationale ;
- 15 août : anniversaire du Débarquement des forces alliées en Provence.

Les associations pourront assister aux cérémonies organisées par l'une des communes membre de la Communauté d'agglomération de leur choix, à leur convenance au regard de leur localisation sur le territoire.

Cette obligation sera intégrée au règlement d'attribution des subventions d'Estérel Côte d'Azur Agglomération qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors d'une prochaine séance. Dans ce cadre, il convient de souligner que la décision du Tribunal Administratif de Toulon du 26 janvier 2024 valide la décision prise par le Conseil municipal de Saint-Raphaël visant à impliquer le monde associatif dans la vie patriotique locale.

A la suite de cet exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

le Conseil communautaire est invité à :

DIRE que les représentants des associations, ou leurs délégués désignés à cet effet par la structure, bénéficiant d'une aide directe ou indirecte de la Communauté d'Agglomération devront participer aux cérémonies du 11 novembre, dernier dimanche d'avril, 8 mai, 14 juillet et 15 août.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
ET A SA DEMANDE,
APRES en avoir délibéré,

À LA MAJORITE des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 41 voix POUR et 1
ABSTENTION (BONNEMAIN Emmanuel), ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Le Secrétaire de séance

Frédéric MASQUELIER

Max BOYER